



Abandon filiation paternelle sur demande de l'enfant adulte

Par **Adeline85**, le **13/09/2016** à **13:48**

Bonjour,

A ce jour, j'ai 31 ans et je souhaiterais demander une annulation de filiation avec mon père. Nous ne sommes pas vus depuis mes 8 ans, mais il a versé une pension alimentaire à ma mère jusqu'à mes 25 ans.

En consultant certains articles, j'ai cru comprendre que l'enfant majeur avait 10 ans pour demander un abandon de filiation, il serait donc trop tard pour moi.

Je pense que mon père serait d'accord également de son côté pour engager une telle démarche.

Pourriez-vous me conseiller sur la démarche à suivre ?

Merci

Bien sincèrement

Par **Visiteur**, le **13/09/2016** à **14:32**

Bonjour, je doute que cela soit accepté... Vous n'avez jamais été maltraité par votre père ? Même si vous êtes d'accord tous les 2...

Par **Adeline85**, le **13/09/2016** à **14:36**

Bonjour Grenouille,
Non jamais aucune maltraitance.